



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 février 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2021-51

**BUDGET PRIMITIF
2021
EAUX PLUVIALES**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M.Gérard MEUNIER	M.Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Ce budget est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M14.

Ce budget est financé par la participation annuelle de Roannais Agglomération qui était fixée depuis des années à 710 000 €, et par quelques travaux facturés à nos usagers, environ 15 000 € par an.

Il est proposé en équilibre à 782 700 € en section d'exploitation et à 280 000 € en section d'investissement, soit un total de 1 062 700 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 496 200 € (550 000 € en 2020) et concernent principalement le nettoyage et le curage des avaloirs pour un montant d'environ 130 000 €, et les charges de structure pour 310 000 €.

Les charges financières sont estimées à 57 000 € (70 000 € en 2020) et contiennent les intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 44 000 € (4 000 € en 2020) et concernent principalement les subventions aux particuliers pour la déconnexion des eaux pluviales.

La dotation aux amortissements est estimée pour un montant de 180 500 € et les dépenses imprévues pour 5 000 €.

En recettes :

Les recettes de cette section proviennent de :

- La contribution de Roannais Agglomération pour un montant de 710 000 €.
- La facturation, à nos usagers, des travaux sur les réseaux estimée à 15 000 €.
- Des subventions de l'agence de l'eau pour la déconnexion des particuliers et pour le développement d'un jeu de piste numérique pour un montant de 45 000 €.
- Pour l'équilibre de cette section, il est prévu 12 700 € en produits exceptionnels.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

Le volume des investissements à réaliser est proposé à :

- 35 000 € de travaux non programmés
- 5 000 € pour la mise en sécurité d'ouvrages
- 10 000 € pour acquisition de matériel divers
- et 10 000 € en dépenses imprévues

un montant de 210 000 € est prévu pour le remboursement du capital de la dette auprès d'organismes bancaires.

Opération comptable :

Une prévision de 10 000 € pour avance sur les marchés (opération neutre : (dépenses = recettes)

En recettes :

Les inscriptions 2021 concernent :

- Le FC TVA pour 11 500 €
- La dotation aux amortissements de 180 500 € (opération comptable)
- Les avances sur marché pour 10 000 €
- et 78 000 € d'emprunts pour l'équilibre de cette section.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget eaux pluviales pour l'exercice 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
Roanne, le

11 FEV. 2021

Le Président

Daniel FRECHET

